

Les grands-parents occupent une place capitale dans la société en général et dans la famille en particulier : ils représentent une tranche croissante de la population en raison de l'allongement de la durée de vie ; ils constituent une source de transmission essentielle à la construction identitaire de leurs petits-enfants, ainsi qu'à leur établissement matériel ; ils apportent des aides précieuses aux parents dans l'éducation des petits-enfants.

Le droit civil français reflète-t-il aujourd'hui cette importance sociologique et économique des grands-parents ?

Le colloque propose d'étudier les conditions d'existence et de mise en œuvre des droits extrapatrimoniaux des grands-parents dans la filiation et l'éducation de leurs petits-enfants, ainsi que les droits patrimoniaux des grands-parents dans le besoin ou en position d'hériter de leurs petits-enfants ou encore souhaitant donner ou léguer des biens à ces descendants. Ces analyses permettront d'éprouver un sentiment auquel une actualité très riche conduit, à savoir celui d'une dépendance accrue des droits des grands-parents envers, d'une part, la volonté ou la seule présence des parents et, d'autre part, l'intérêt de l'enfant.

Il s'agira par ailleurs de s'interroger sur l'avenir des droits des grands-parents. En particulier, ces droits pourraient-ils être améliorés par une réforme des exigences de qualité et d'intérêt à agir dans les contentieux familiaux ? Les droits des grands-parents devront-ils évoluer sous l'influence de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ou de la Convention internationale des droits de l'enfant ? Et, plus généralement, un renforcement des droits des grands-parents envers leurs petits-enfants pourrait-il apporter une réponse à la dépendance des personnes âgées ?

Direction scientifique

Manuella Bourassin, *Professeur en droit privé, CREDESPO*

Christelle Coutant-Lapalus, *Maître de conférences en droit privé, CREDESPO*

Inscription obligatoire

Renseignements et inscriptions

Secrétariat du CREDESPO

Université de Bourgogne, UFR de Droit et de Science politique

4 boulevard Gabriel, 21000 Dijon

Tel : 03 80 39 53 63 Fax : 03 80 39 54 95

credespo@u-bourgogne.fr

Journée validée au titre de la formation continue

Accès au campus

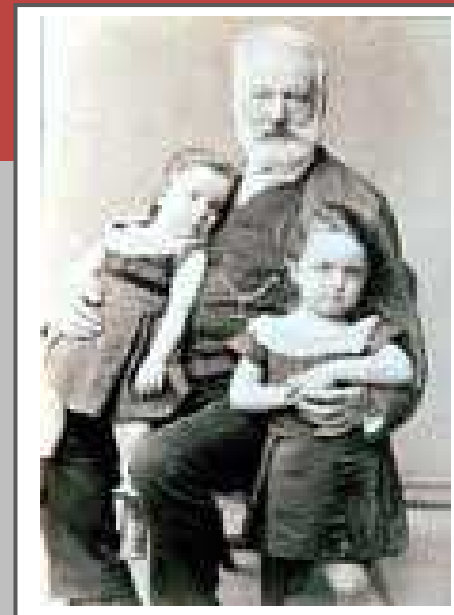
Bus n°1, départ : arrêt Gare SNCF, arrivée : arrêt Fac Mirande



Colloque Université de Bourgogne

Vendredi 7 octobre 2011

Les droits des grands-parents : une autre dépendance ?



Amphithéâtre Galilée

UFR Droit et Science Politique
4 boulevard Gabriel, Dijon

Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique